

**DEMANDE DE RÉINSCRIPTION AU TABLEAU DES EXPERTS AUPRÈS DE LA
COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE NANTES ET DES TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS
DU RESSORT DE CETTE COUR**

([arrêté du 19 novembre 2013](#) relatif à la présentation des demandes d'inscription et de réinscription aux tableaux des experts prévues à l'article [R. 221-13](#) du code de justice administrative modifié par l'arrêté du 10 avril 2025)

1. Identité

Nom :

Prénoms :

Date et lieu de naissance :

2. Adresse

Adresse professionnelle :

Téléphone :

Télécopie :

Courrier électronique :

Adresse personnelle :

**3. Domaine(s) de compétence au titre duquel
ou desquels le candidat était précédemment inscrit**

À inscrire selon l'exemple suivant :

- A.5 : Aquaculture. Productions en eaux douces et de mer - Médecine, élevage, bien-être et transport des poissons - Estimations.
- A.14.1 : Biologie, pharmacologie et toxicologie vétérinaires.

-

-

-

4. Domaine(s) de compétence au titre duquel ou desquels le candidat demande sa réinscription

(Se référer à l'arrêté du 19 novembre 2013 relatif à la [nomenclature](#) prévue à l'article R. 221-9 du code de justice paru au JORF n° 0274 du 26 novembre 2013, abrogé par l'arrêté du [18 juin 2023](#)).

- Catégories concernées : Uniquement les catégories dans lesquelles l'expert est inscrit et dont l'inscription expire du tableau à la fin de l'année en cours. À inscrire selon l'exemple suivant :
 - A.5 : Aquaculture. Productions en eaux douces et de mer - Médecine, élevage, bien-être et transport des poissons - Estimations.
 - A.14.1 : Biologie, pharmacologie et toxicologie vétérinaires.

- Pour l'ajout de nouvelles catégories : il convient de remplir un dossier d'inscription (formulaire et liste des pièces afférents) portant sur ces nouvelles catégories, distinct du dossier de réinscription.

-
-
-

5. Justifications de la candidature à la réinscription

Diplômes ou titres universitaires obtenus et évolution professionnelle depuis la précédente inscription au tableau (précisez les dates).

Activité professionnelle, autre que l'expertise, actuellement exercée ou date de cessation d'activité.

Nombre d'expertises effectuées pour le compte des juridictions administratives et judiciaires depuis cinq ans (y compris en qualité de sapiteur) :

Nombre d'expertises en cours pour le compte des juridictions administratives et judiciaires (y compris en qualité de sapiteur) :

Rappel des missions remplies depuis la précédente inscription au tableau spécialement valorisantes en raison de leur ampleur, de leur difficulté, de leur retentissement ou de l'excellence des résultats obtenus.

Travaux scientifiques, techniques et professionnels réalisés et publications et communications effectuées depuis la précédente inscription au tableau spécialement valorisantes en raison de leur ampleur, de leur difficulté ou de leur retentissement.

Formations juridiques générales et formations à l'expertise suivies depuis la précédente inscription au tableau (précisez la date et la nature de ces formations ainsi que l'organisme qui les a dispensées et, éventuellement, le diplôme ou certificat obtenu).

Autres éléments de nature à justifier la qualité de la candidature.

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je, soussigné(e) (nom) (prénom)

certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus mentionnés et m'engage à porter à la connaissance du président de la cour administrative d'appel de NANTES toutes modifications susceptibles d'intervenir dans ma situation.

J'affirme ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pénale ou d'une sanction disciplinaire pour des faits incompatibles avec l'exercice d'une mission d'expertise.

Je m'engage à ne pas effectuer, pendant la durée de mon inscription au tableau, d'activité incompatible avec l'indépendance et l'impartialité des missions d'expertise auprès des juridictions administratives.

Les organismes de droit public ou privé intervenant dans mon domaine d'activité avec lesquels j'entretiens des liens directs ou indirects sont les suivants :

Je m'engage à faire connaître au président de la juridiction, ou au président de la section du contentieux du Conseil d'Etat, tous les faits ou situations de nature à porter atteinte à mon indépendance, et notamment, avant d'être désigné comme expert ou sapiteur, les raisons qui pourraient s'y opposer, conformément à l'[article R. 621-5 du code de justice administrative](#).

Je m'engage à respecter les causes de récusation énoncées à l'[article R. 621-6 du code de justice administrative](#) et, si je m'estime récusable, à en faire une déclaration immédiate au président de la juridiction, ou au président de la section du contentieux du Conseil d'Etat.

Je m'engage à signaler les liens, réguliers ou épisodiques, que je pourrais entretenir avec l'une ou plusieurs des parties au litige, ou assureurs de ces parties, dès lors que l'identité de ces parties, ou de leurs assureurs, m'est connue à la date de ma désignation en qualité d'expert ou de sapiteur ou m'est révélée au cours de ma mission d'expertise.

Je m'engage à répondre aux sollicitations des juridictions, à accomplir ma mission d'expert avec diligence et à réaliser personnellement les expertises qui me seront confiées.

A _____, le

Signature

- **LISTE DES PIÈCES À JOINDRE À LA DEMANDE DE RÉINSCRIPTION**

Lettre de motivation.

Copie d'une pièce d'identité ou d'un titre de séjour en cours de validité.

Pour les personnes n'exerçant plus d'activité professionnelle : justificatif de domicile.

Déclaration d'affiliation à l'URSSAF (le cas échéant).

Pour les dirigeants de sociétés : K Bis et numéro d'inscription SIRET.

Pour les auto-entrepreneurs : option pour le statut d'auto-entrepreneur.

Pour les salariés : attestation de l'employeur autorisant le candidat à effectuer les éventuelles expertises pendant son temps de travail.

Pour toute profession relevant d'un ordre professionnel, joindre l'attestation d'inscription.

Pour les fonctionnaires, les agents non titulaires de droit public et les ouvriers des établissements industriels de l'Etat : autorisation de cumul d'activité délivrée par l'autorité dont vous relevez.

Justificatif de l'exercice d'une activité professionnelle, autre que l'expertise, moins de deux ans avant le 15 septembre de l'année au cours de laquelle est présentée la demande, dans le domaine de compétence au titre duquel la réinscription est demandée (sauf première réinscription).

Copie des diplômes et titres universitaires obtenus depuis la précédente inscription au tableau, leur équivalence et, le cas échéant, leur traduction s'ils ont été délivrés par des institutions étrangères (le cas échéant).

Copie des diplômes ou certificats de formation à l'expertise obtenus depuis la précédente inscription au tableau (le cas échéant).

Liste des publications et travaux effectués depuis la précédente inscription au tableau.